



Suite à la diffusion par l'association Que-Choisir » d'une carte interactive sur la qualité de l'eau du robinet et d'un article dans la Dépêche du Midi, plusieurs abonnés se sont interrogés quant au classement en qualité très mauvaise de l'eau distribuée sur une partie du syndicat.

Que-Choisir classe en qualité très mauvaise l'eau distribuée sur toutes les communes à l'aval de Luc. Ce secteur correspond à l'Unité de distribution, délimité par l'Agence Régionale de Santé, appelé Arros-Luc.

Pour Que Choisir l'eau est de très mauvaise qualité car elle contient du Nickel. Mais comme l'association le précise elle-même sur son site Internet :

« pour la recherche du plomb, du cuivre, du nickel, du chlorure de vinyle et de l'épichlorhydrine, le prélèvement de l'eau se fait fréquemment au robinet des consommateurs. Par conséquent, leur présence dans une analyse ne signifie en aucun cas que cette pollution affecte l'ensemble du réseau ou de la ville, car elle peut ne concerner par exemple que certains branchements du réseau, certains immeubles ou logements. »

Le résultat d'analyse utilisé par Que-Choisir pour classer la qualité de l'eau sur ce secteur provient d'un prélèvement effectué le 12 juin 2014 sur la commune de Pouyastruc (Ni : 42 µg/l). La conclusion sanitaire de l'Agence Régionale de Santé, organisme de contrôle a été :

« Eau d'alimentation non conforme aux limites de qualité en vigueur. Présence de nickel supérieure à la norme : cette analyse n'est pas représentative de la ressource mais de la robinetterie au point prélevé. Un courrier ARS sera adressé à la Mairie où le prélèvement a été réalisé. »

La concentration en Nickel dans l'eau distribuée par le syndicat de l'Arros ne dépasse pas les normes réglementaires. Il n'y a aucun risque à consommer l'eau distribuée par le syndicat de l'Arros.

Il est possible de connaître la qualité de l'eau distribuée sur chaque commune sur le Site du ministère de la santé en suivant le lien suivant :

<http://social-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/article/qualite-de-l-eau-potable>

La synthèse annuelle est également disponible à cette adresse :

<http://www.ars.occitanie.sante.fr/Fiches-d-information-des-Haute.106373.0.html>

L'ARS vous informe sur la qualité de votre eau Les résultats de l'année 2015

Gestionnaire : SIAEP ARROS
 Réseau : ARROS-LUC

Bilans, synthèses, résultats
 d'analyses : retrouvez toute l'info
 sur la qualité de l'eau sur
[www.ars.languedoc-roussillon-
 midi-pyrenees.sante.fr](http://www.ars.languedoc-roussillon-

 midi-pyrenees.sante.fr)

Pour éviter tout risque
 de contamination du réseau
 public il ne doit jamais y avoir
 connexion entre les canalisations
 d'eau d'un puits ou d'un
 récupérateur d'eau pluviale
 et celles de l'eau potable de
 distribution.

Ne consommer
 jamais l'eau d'un puits
 ou d'une source sans vous
 être assuré au préalable
 de sa qualité



Après quelques jours d'absence,
 pensez à faire couler l'eau
 avant de la boire.

La présence de canalisations
 en plomb peut présenter
 un risque pour la santé. Il est
 recommandé de les supprimer.



L'installation d'un adoucisseur
 sur le réseau d'eau froide n'a
 pas de justification sanitaire
 et peut présenter un risque
 de contamination bactérienne.

L'eau du robinet, de par ses caractéristiques (disponibilité en continu, complexité du réseau de distribution...) est l'un des produits alimentaires les plus contrôlés.

Elle bénéficie d'un important suivi sanitaire composé d'une part d'une surveillance permanente exercée par le distributeur et d'autre part, du contrôle sanitaire réglementaire de l'Agence Régionale de Santé (ARS) via sa délégation départementale des Hautes Pyrénées.

Le contrôle sanitaire s'effectue au captage, à la station de traitement de l'eau et sur votre réseau de distribution. En 2015, 56 prélèvements ont été réalisés pour le compte de l'ARS par le Laboratoire des Pyrénées et des Landes sur votre réseau nommé : **ARROS-LUC**.

En cas de risque pour la santé des personnes, l'exploitant sous le contrôle de l'ARS, vous informe et peut si nécessaire restreindre, voire interdire temporairement l'usage de l'eau.

Les principaux résultats du contrôle sanitaire de l'année 2015

- **Bactéries indicatrices de contamination fécale : limites réglementaires de qualité : absence E. Coli et Entérocoque**
 38 analyse(s) bactériologique(s) réalisée(s) sur l'ensemble du réseau d'eau potable.
 Aucune analyse(s) non-conforme(s) aux limites réglementaires de qualité.
Eau de bonne qualité bactériologique.
- **Dureté : concentration en calcium et magnésium dans l'eau**
 Valeur moyenne mesurée : 15,7 °F (degré français).
Eau douce.
- **Nitrates : limite réglementaire de qualité : 50 mg/L**
 Valeur moyenne mesurée : 2 mg/L et valeur maximale mesurée : 3 mg/L
Toutes les concentrations en nitrates sont conformes à la norme.
- **Aluminium : référence réglementaire de qualité : 200 µg/L**
 Valeur moyenne mesurée : 35 µg/L
La concentration moyenne en aluminium est inférieure à la référence de qualité. Eau conforme à la norme.
- **Pesticides : limite réglementaire de qualité pour une molécule : 0,1 µg/L et limite réglementaire de qualité pour la somme des molécules : 0,5 µg/L**
 Un minimum de 228 molécules est recherché.
 Valeur maximale mesurée pour la somme des molécules : Paramètre non détecté .
Pas de dépassement de la norme sur la période.
- **Etat d'avancement de la procédure de protection de la (des) ressource(s) :**
 Procédure terminée
- **Remarques particulières :** L'eau présente parfois une turbidité excessive rendant l'eau impropre à la consommation. Des travaux doivent être impérativement réalisés afin d'obtenir une eau conforme aux normes.
- **Conclusion :** Eau de bonne qualité en dehors des périodes de turbidité.

065000767

Présence de NICKEL dans l'eau

■ Du nickel dans notre environnement

Le nickel est présent dans notre environnement : les sources d'exposition sont multiples et ont déjà conduit les autorités sanitaires à engager des réformes pour diminuer la présence de nickel dans notre environnement

Origine naturelle :

Le nickel est un élément assez fréquent dans les roches de la croûte terrestre mais dont la teneur est inférieure en général à 1 µg/g. Les teneurs peuvent en revanche être beaucoup plus élevées dans certaines formations volcaniques basaltiques (Nouvelle Calédonie, Réunion...) et dans des secteurs proches de filons minéralisés.

Source anthropique :

Le nickel est utilisé dans de nombreuses activités industrielles, telles que l'extraction minière, la transformation des métaux non-ferreux, le recyclage de matériaux, la fabrication de verre, de céramique, de bijoux, de prothèses médicales.

Apport par l'air

Hors exposition professionnelle, l'apport en nickel via l'inhalation est estimé entre 0,2 et 1 mg/j dans les zones urbaines et entre 0,1 et 0,4 mg/j pour les zones rurales (Bennett, 1984). La fumée d'une cigarette contiendrait 0,04 à 0,58 mg de nickel (CIRC, 1990).

Au niveau du réseau de distribution :

Le nickel entre dans la composition de différents accessoires de plomberie (tuyaux, raccords, robinets).

Pour l'eau potable, la Communauté Européenne adopte le même principe de précaution maximum. La teneur maximale de nickel dans l'eau potable est de 0,20µg:l la législation vise à protéger les populations les plus fragiles : les femmes enceintes et les jeunes enfants.

■ Du nickel dans l'eau du robinet

Le nickel que l'on peut trouver dans l'eau du robinet ne provient pas d'une pollution des ressources naturelles d'eau utilisées, mais de la corrosion très lente de robinetterie en partie privative contenant du nickel.

L'eau peut se charger en nickel au cours lors de période d'absence de tirage. II

■ Conseils

1) LAISSER COULER

Avant tout usage alimentaire et surtout après une absence prolongée, laissez couler l'eau quelques instants. L'eau, qui aura stagné dans les tuyaux et aurait dissous un peu de nickel, sera alors évacuée.

2) PAS TROP DOUX !

Si vous disposez d'un adoucisseur d'eau, veillez à garder un robinet d'eau non adoucie pour la cuisine et la boisson. En effet, l'eau adoucie devient agressive et favorise la dissolution du nickel.

3) PAS D'EAU CHAUDE POUR LA CUISINE

Pour préparer une boisson ou cuire des aliments, n'utilisez pas directement l'eau chaude du robinet mais faites chauffer de l'eau froide. Une température élevée accentue la dissolution du nickel.